

X X

24) 8) Proposition de vente d'un terrain appartenant à Mme Emilia HOARAU, d'une superficie de 345 m<sup>2</sup>, sis rue Fénélon, pour le prix de 2.250.000. frs. S.F.A.

M. le Maire : Le terrain qui nous est proposé par Mme Emilia HOARAU offre l'avantage de réunir deux rues : la rue Milius et la Rue Fénélon.

Je suis, en ce qui me concerne, d'avis que la Commune se rende acquéreur de ce terrain, sous réserve, bien entendu, de la visite de la Commission municipale qui nous donnera son avis.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe de l'acquisition du terrain de Mme HOARAU, sous la réserve exprimée par M. le Maire.

X X X